

## SEANCE DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 17 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la CC du Carmausin Ségala à Carmaux, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

**Objet** : Remboursement d'avance de frais à M. FRAT pour des abonnements à des outils professionnels en ligne

**Référence** : D 2022.12

Délégués en exercice : 23      Suppléants : 14

Délégués présents : 20      Pouvoir : 1

Voix délibératives : 21

**Titulaires présents** : J-Marc BALARAN, Bruno BOUSQUET, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, J-Claude MADAULE, Christian PUECH, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Myriam VIGROUX

**Titulaires représentés** : Sabine BOUDOU-OURLIAC donne pouvoir à Sylvie GRAVIER

**Suppléants présents avec voix délibérative** : J-Michel SIBRA,

**Titulaires excusés** : Christine BARRILLIOT,

**Suppléants présents sans voix délibérative** : Sandrine SANDRAL,

**Suppléants excusés** : Serge BOURREL, J-Marc SENDES,

**Autres participants** : Antoine BOUTONNE, Loris CARIOU, Stéphanie CANTALOUBE, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS

**Secrétaire de séance** : Marie-Claude ROLLAND

Le Président rappelle que les agents du PETR utilisent plusieurs outils nécessaires à la réalisation de leurs missions dont la plateforme ZOOM, l'éditeur de publication CANVA, la plateforme de diffusion mails et newsletter SENDINBLUE ... Ces outils ne prévoient pas de possibilité de paiement par mandat ou demandent des frais supplémentaires. Il est proposé que le Directeur du PETR (M. FRAT) avance les différents abonnements mensuels ou annuels pour le compte du Pôle Territorial afin de permettre l'usage de ces outils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

**AUTORISE** le Président à engager les remboursements des différents abonnements auprès du Directeur du PETR (M. FRAT) sur justificatif des sommes avancées.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,  
Le Président, Jean-Luc ESPITALIER

